

**ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE
DEUXIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES**

— La Havane, le 13 décembre 1996 —

Accord No. 23/96

DECLARATION DE L'AEC SUR LE PROBLEME DE LA DROGUE

Nous sommes gravement préoccupés par le fait que, malgré les efforts bilatéraux et multilatéraux engagés par nos gouvernements et leur action décidée et permanente, le fléau de la production, de la consommation et du trafic des drogues illégales continue de menacer gravement nos sociétés.

La menace de la drogue et des crimes qui l'accompagnent, telle que la contrebande d'armes, le mouvement illicite d'avoirs et le blanchiment de la monnaie, met en danger la souveraineté et la sécurité de tous les Etats.

Les Etats membres et les Membres associés de l'AEC s'engagent donc à redoubler d'efforts pour combattre cette menace. Nous estimons essentiel de renforcer les actions multilatérales axées tant sur la réduction de la demande et sur le trafic illicite que sur le combat urgent contre cette menace sous tous ces aspects.

Le Conseil des ministres attend avec intérêt la convocation de la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les drogues en 1998. Compte tenu de l'urgence de solutions dans notre région, nous soutenons également la proposition du premier ministre de la Jamaïque de convoquer une conférence continentale en 1997 pour renforcer le combat conjoint contre les drogues illicites et tous les crimes qui en découlent.